



## Eurocinéma

## Engagement de la liste Europe Ecologie

## conduite par Marie Toussaint

## Pour le secteur audiovisuel et cinématographique

### **Le secteur audiovisuel outil démocratique et industriel :**

Le secteur audiovisuel européen est un atout majeur pour l'Union européenne. Il possède un aspect culturel essentiel pour son bon fonctionnement. Par sa capacité à raconter des histoires et à proposer différentes visions du monde il favorise le débat. Il se pose ainsi en un secteur clé pour la démocratie européenne et pour l'union des citoyens européens, et est vecteur d'un *soft power* qui fait rayonner la culture européenne partout dans le monde. Le secteur audiovisuel constitue également une industrie phare de l'Union européenne puisqu'il représentait 130 milliards d'euros en 2022<sup>1</sup>. Il est constitué en majorité de petites et moyennes entreprises qui participent activement à l'économie européenne et il bénéficie d'un soutien et d'un secteur public fort.

### **Le secteur audiovisuel n'est pas une marchandise comme les autres et doit refléter la diversité des États membres et la variété des cultures en leur sein (groupes, régions, etc.)**

Du fait de sa spécificité culturelle, le secteur audiovisuel ne peut pas être considéré comme un service comme les autres. Il existe une culture propre à chaque pays et par conséquent une manière différente de s'adresser aux spectateurs. L'Union intervient ainsi en complément des politiques culturelles nationales, notamment en encourageant la coopération européenne, la défense et la promotion de la diversité culturelle.

Depuis les années 1990, ce secteur est exclu des négociations de libre-échange, ce qui permet à chaque Etat de façonner sa politique culturelle. Conserver l'exception culturelle et sortir des accords de libre-échange est un axe majeur pour permettre au champ culturel et au cinéma en particulier de cultiver sa diversité et son modèle économique.

---

<sup>1</sup>Observatoire européen de l'audiovisuel, Annuaire 2023/2024, Tendances clés, p. 40 : <https://rm.coe.int/yearbook-key-trends-2023-2024-fr/1680afc657>



## La régulation sous forme de directives, pierre angulaire de la préservation et du renforcement du secteur culturel.

La législation européenne en matière audiovisuelle s'est construite progressivement et dans cette optique. Elle instaure un **cadre juridique fort** au travers de ses directives. Il est nécessaire d'une part que l'Union européenne **préserve les outils protecteurs** qu'elle offre à son secteur audiovisuel. D'autre part, elle doit continuer à légiférer sous forme de directive et non de règlement, respectant ainsi la diversité culturelle de l'Union telle que défendue dans ses textes fondateurs. Enfin, il est essentiel **que le secteur audiovisuel puisse quitter la Direction générale du marché intérieur et réintégrer celle de l'éducation et de la culture** plus apte à comprendre les enjeux qu'il traverse.

**Marie Toussaint**

Députée et Tête de liste Europe Ecologie

## Contacts

Pour toute information complémentaire :

<https://ecologie2024.eu/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

[Facebook](#) ; [X](#) ; [Instagram](#) ; [Chaine YouTube](#)



## Eurocinéma

### Réponse de la liste Europe Ecologie

#### conduite par Marie Toussaint

### Le maintien du principe de la territorialité pour le secteur audiovisuel dans le règlement sur le blocage géographique est-il problématique pour vous ?

Il est crucial de souligner l'importance du droit d'auteur territorial pour assurer le financement des films et garantir des rémunérations justes pour les artistes et les travailleurs culturels. L'abolition des droits territoriaux exclusifs risquerait d'ouvrir la voie à une domination monopolistique par de grandes entreprises mondiales, menaçant ainsi la diversité culturelle européenne. La définition d'œuvre européenne serait elle aussi à revoir.

Des initiatives régulières au Parlement européen tendent à remettre en cause l'exclusivité géographique, dont le « géoblocage » est l'outil de mise en œuvre.

Encore en décembre 2023, un rapport parlementaire avait proposé de mettre fin au géoblocage avant que la mobilisation de beaucoup de créateurs-trices et professionnel-les européen-nes ainsi que d'eurodéputé-es ne convainc la majorité du Parlement d'y renoncer : risque de perte de revenus, mise en péril de l'investissement dans de nouvelles œuvres, réduction de la diversité culturelle..., non prise en compte de l'amont de la carrière des films et séries avant qu'ils n'apparaissent sur internet, avantage compétitif aux plateformes mondiales.

Mais l'économie de la culture est spécifique et son fonctionnement, en particulier pour l'audiovisuel et pour le cinéma, fait que les œuvres ne peuvent souvent pas être disponibles partout et en même temps sur le territoire européen, pour des raisons liées à la fois au fait que 24 langues officielles existent dans l'UE, mais aussi et surtout pour permettre le financement de la création (besoin de pouvoir accorder des licences exclusives pour financer les créations et assurer leur visibilité - un distributeur national achète les droits d'un film pour le diffuser sur son territoire et doit aussi financer une campagne marketing pour faire connaître le film à son public et lui donner envie de le voir : il a donc besoin de l'avoir en exclusivité pour une fenêtre temporelle et géographique définie, afin de "maîtriser" le risque qu'il prend (et une fois le film sorti en salles, il peut le vendre à une chaîne TV, en DVD, à une plateforme, pour « mutualiser » son risque).



Ceci permet aussi d'éviter une uniformisation des contenus qui s'adresseraient aux Européen·nes dans leur ensemble (seules des sociétés extra-européennes auraient la surface financière suffisante pour faire les investissements nécessaires pour gérer des transactions/lancer des œuvres simultanément à l'échelle européenne).

En résumé, faire disparaître l'exclusivité territoriale pour que tous les films et séries soient disponibles en même temps sur internet dans toute l'Union européenne, est une fausse bonne idée, contrairement à la disparition des frais de roaming, à laquelle on la compare parfois (à tort), et qui correspond à la suppression de la surfacturation internet et téléphone des opérateurs·rices quand on se déplace dans l'UE, qui a été une vraie avancée, sans impact sur le secteur télécom.

## La protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur fait-elle partie de vos priorités à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'IA Act ?

### Oui

Le développement rapide des nouvelles technologies numériques, mais aussi les transformations de l'économie de l'information et de la structuration des médias soulèvent des enjeux cruciaux. Les évolutions technologiques doivent répondre à nos besoins et servir les intérêts de la société et pas uniquement les intérêts privés. Les citoyen·nes doivent pouvoir choisir leur avenir numérique à travers l'usage des services en ligne et des outils et en étant protégé·es des violations de leurs droits et libertés.

Le développement de l'intelligence artificielle vient profondément changer notre contrat social. La façon dont nous régulons l'IA aujourd'hui va impacter la confiance que nous aurons dans ces outils dans les années à venir. Nous devons nous assurer que les systèmes d'intelligence artificielle sont ancrés dans le respect des droits fondamentaux et des principes de nos sociétés démocratiques, qu'ils sont non discriminatoires, centrés sur l'humain·e, respectueux des limites planétaires, de la diversité culturelle et de la vitalité de la création.

C'est pourquoi, nous proposons de :

- **Garantir une réactivité législative en matière d'intelligence artificielle (IA)** en créant une instance de suivi des innovations technologiques et une réadaptation rapide du cadre réglementaire en la matière. Cette gouvernance, composée d'expert·e-s, parlementaires et de citoyen·ne-s, devra à la fois **s'assurer de la non-obsolescence des textes européens**, mais aussi déclencher des **alertes en cas de déploiements technologiques non conformes avec les objectifs environnementaux et la défense des droits humains**.
- **Intégrer la juste rémunération des artistes et des professionnel·les du secteur dans les lois de réglementation des plateformes** (notamment de streaming ou musicale) ainsi que la transparence des algorithmes de recommandation que cela concerne les plateformes ou les télévisions connectées (télécommande, EPG ou applications).
- Nous assurer que la Directive IA qui vient d'être définitivement adoptée protégera les artistes et les doubleurs·ses notamment.



## Le statut actuel du droit d'auteur/autrice doit-il être modifié ?

La transformation numérique de la société, et notamment le développement d'une approche par "contenu", brouille le fonctionnement des droits d'auteur-riche et la spécificité culturelle. L'évolution rapide des activités et des services numériques nécessite une veille constante et une capacité de réactivité législative importante. Si l'Union européenne, par sa taille continentale, a pu imposer des réglementations aux géants du numérique, nous devons aller plus loin.

La constitution de monopoles, parfois plus puissants que les États, constitue un risque démocratique. Nous voulons substituer au modèle des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) une économie numérique basée sur des acteurs multiples et guidée par les principes de partage et de collaboration.

Conscient de la nécessité de sécuriser et d'améliorer les conditions de travail pour les artistes et les professionnel·les du secteur culturel, le Parlement européen a adopté fin novembre 2023 une résolution en ce sens. Reste aujourd'hui à mettre en place ce fameux cadre européen combinant des outils législatifs et non législatifs demandés par le Parlement. Cette initiative avait suscité beaucoup d'espoir. Si la réponse de la Commission européenne est on-ne-peut-plus décevante, il est de notre responsabilité de ne pas en rester là.

C'est pour cela que nous proposons de :

- **Créer un statut professionnel européen pour les artistes-auteur-rices**, en conformité avec la résolution de 2023 votée par le Parlement européen. Être auteur-trice est un travail à part entière et doit être reconnu comme tel.. La création de ce statut professionnel implique notamment l'adoption d'une directive sur des conditions de travail décentes et des définitions correctes des statuts professionnels dans les secteurs de la culture et de la création. Cela permettra la tenue de véritables négociations collectives, visant à protéger et à améliorer les conditions de travail des auteurs et des autrices (fin des contrats abusifs, rémunération plus juste, l'accès à un régime de protection social complet plus équitable, mise en cohérence des Codes de la Sécurité sociale, des Impôts et de la Propriété intellectuelle...).
- **Briser le monopole des GAFAM en Europe** en garantissant l' **interopérabilité des services numériques** en s'appuyant sur les acquis du *Digital Market Act* , à élargir à d'autres activités monopolistiques que celles actuellement couvertes.
- **Taxer les GAFAM** et confier à la Commission la vérification des impôts payés sur le continent pour qu'ils correspondent à l'activité qui y est réalisée.
- **Renforcer les actions antitrust** pour éviter que des entreprises dominant l'ensemble de l'écosystème de la publicité en ligne.



## La liberté d'expression est-elle compatible avec la liberté de création et le droit d'auteur/autrice ?

La culture est au cœur même du projet européen, dans toute sa diversité et avec l'apport de toutes les populations, anciennes et récentes. Nous partageons non seulement une histoire et un patrimoine, mais aussi des imaginaires, passés, présents et futurs.

À l'heure où les libertés de création et d'expression sont menacées dans plusieurs pays européens, il nous semble essentiel d'affirmer ce rôle essentiel et transversal de la culture. Cela implique un soutien accru à la diversité culturelle dans l'ensemble des territoires, avec une attention particulière aux expressions des personnes marginalisées géographiquement et/ou socialement.

Face aux reculs des libertés et des droits constatés dans certains États membres et face à la montée des droites extrêmes, nous devons nous battre pour préserver la démocratie en Europe et faire de l'Union européenne une garante du respect de l'État de droit dans les pays membres. **Nous voulons** que l'Union européenne œuvre pour l'intérêt général européen, qu'elle soit le lieu d'une société plurielle, émancipatrice et ouverte, enracinée dans l'État de droit et dans la protection des droits fondamentaux et véritable rempart contre leurs violations.

C'est pour cela que nous proposons de :

- **Créer un statut européen des associations** contre les atteintes liberticides. Les associations doivent pouvoir choisir ce statut pour les protéger des dérives autoritaires de leur gouvernement. Ce statut participe aussi de la construction d'un sentiment d'appartenance européenne. Ceci peut également protéger les compagnies et les artistes.
- **Mettre en place un programme de soutien financier et juridique subsidiaire à la société civile européenne**, mais aussi locale, sur la protection des droits fondamentaux. L'Union européenne doit pouvoir les financer en cas de menaces des gouvernements contre la société civile et de défaut des États dans le financement des associations, avec, en contrepartie, le devoir de rendre public leurs sources de financement.
- **Amplifier un parcours éducatif et culturel pour tous·tes les jeunes** avec une expérience de mobilité significative : que ce soit dans le cadre de leurs études, dans le cadre d'un volontariat, d'un apprentissage ou d'un stage, collectif ou individuel.
- **S'engager pour une économie des médias afin de préserver un réseau d'informations de qualité en tant que bien public** : règles de gouvernance spécifiques pour garantir l'indépendance des décisions éditoriales, conditionnalités des aides publiques à la presse, partage des bonnes pratiques en matière de chartes éthiques des journalistes en Europe...



## Que pensez-vous de la volonté de la Commission européenne de constituer des groupes audiovisuels à même de faire concurrence aux streamers globaux et quelle importance revêt pour vous l'indépendance de la production ?

La financiarisation du secteur de la culture, permise par une approche uniquement marchande et économique du secteur pousse au rachat d'entreprises culturelles par des grands groupes financiers. Si la prise de conscience de l'aspect stratégique de la culture est à saluer pour assurer une indépendance culturelle au niveau européen, les députés écologistes au Parlement soutiendront une approche de la culture qui ne soit pas qu'économique ou financière.

Néanmoins, structurer le secteur ne peut pas être la seule solution, et il faut aussi veiller à la diversité culturelle.

Dans cette structuration économique, nous ne pouvons pas être naïfs-ves. C'est pour cela que nous proposons de :

- **Soutenir le développement d'alternatives européennes aux GAFAM, en sortant de la logique de géants oligopolistiques**, avec des investissements européens ciblés vers la souveraineté numérique européenne, le développement de logiciels libres et la contribution des acteurs-rices du numérique à la transition juste.

## Pensez-vous que la transparence des informations de consommation des œuvres est un enjeu pour la Culture ? Pensez-vous que les médias de services publics faussent la concurrence ? Pensez-vous qu'un financement pérenne et stable des médias de service public est un enjeu pour le secteur culturel et l'Europe ?

La liberté de la presse, comme le droit à l'information, sont des composantes essentielles du fonctionnement démocratique. La concentration des médias et le modèle économique faisant que des grand-es investisseurs-ses s'offrent des médias, en prennent le contrôle et en changent la ligne éditoriale, comme ça a été le cas pour le *Journal du Dimanche* est un risque pour notre droit à une information libre. L'accord intervenu en décembre 2023 sur le règlement sur la liberté des médias (EFMA) va dans le sens d'une protection au niveau européen.

Nous ne devons pas nous laisser endormir, des gouvernements illibéraux, comme en Hongrie, ou, à l'époque en Italie avec Berlusconi et son contrôle sur la RAI, utilisent les services audiovisuels publics à des fins de propagande politique et de diffusion de leur vision du monde. C'est à cette dérive avérée que fait référence le considérant de la directive Média.



La question du financement des médias est centrale et nous devons penser une nouvelle économie des médias pour ne pas laisser certains, comme Bolloré, prendre le contrôle de l'information, qui est un bien public.

Il faut défendre l'audiovisuel public, son financement et son indépendance, y compris vis-à-vis de son gouvernement.

Nous proposons de :

- **Nous engager pour une économie des médias afin de préserver l'information en tant que bien public** : règles de gouvernance spécifiques pour garantir l'indépendance des lignes éditoriales, conditionnalités des aides publiques à la presse, partage des bonnes pratiques en matière de chartes éthiques des journalistes en Europe, lutte accrue contre la désinformation...

La question de la transparence des informations de consommation est elle-aussi un enjeu économique pour le secteur culturel dans une approche de marché pour savoir ce qui se vend, à qui, etc. C'est également un enjeu pour que les plateformes rémunèrent proportionnellement les ayant-droits.

Les citoyen·nes doivent également pouvoir choisir leur avenir numérique à travers l'usage des services en ligne et des outils tout en étant protégé·es des violations de leurs droits et libertés.

C'est pourquoi nous proposons aussi de :

- **Assurer aux Européen·nes un droit de ne pas être traqué·es en ligne**, en encadrant la publicité ciblée privilégiant la publicité contextuelle et en assurant la gratuité du droit à la vie privée en ligne et de veiller à ce que le RGPD soit appliqué.
- **Lutter contre l'automatisation de toutes les discriminations** en encadrant l'impact sur les droits fondamentaux des systèmes algorithmiques et en faisant de la non-discrimination un principe obligatoire de tout traitement algorithmique.

## Contacts



Pour toute information complémentaire :

<https://ecologie2024.eu/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

[Facebook](#) ; [X](#) ; [Instagram](#) ; [Chaine YouTube](#)

**Contacts :**

Presse : [benjamin.roudet@ecologie2024.eu](mailto:benjamin.roudet@ecologie2024.eu)

Programme : [chloe.fabre@ecologie2024.eu](mailto:chloe.fabre@ecologie2024.eu)